

**UNIVERSITE PRIVEE DE
OUAGADOUGOU**

.....
**UFR/SCIENCES JURIDIQUES,
POLITIQUES ET
ADMINISTRATIVES**



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

PRE-MEMOIRE DE FIN DU PREMIER CYCLE

LICENCE 3

MENTION : DROIT PRIVE

**THEME : UNITE OU DUALITE ENTRE LA
RESPONSABILITE CIVILE ET LA
RESPONSABILITE PENALE**

Soutenu publiquement par :

Monsieur OMBISSA EKAMA
Genèse Rajiv

Directeur de recherche :

Monsieur TAPSOBA Hyppolite

Année universitaire :
2017/2018

LA DEDICACE

À mon père,

À ma maman chérie,

À mes sœurs adorées,

À monsieur TAPSOBA Hyppolite,

À toute ma famille ainsi qu'à toutes les personnes qui me sont chères, pour leur soutien indéfectible pour que j'acquière une meilleure éducation et surtout une excellente formation académique.

En ces mots retrouver toute ma reconnaissance et ma gratitude.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre gratitude à toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien pour la réalisation de ce travail universitaire.

A ce titre nous adressons nos sincères remerciements :

A notre directeur de pre-memoire, monsieur TAPSOBA Hyppolite qui n'a ménagé aucun effort pour nous aider à la réalisation de ce travail. Nous lui exprimons nos sentiments de reconnaissance.

A tout le corps professoral de l'unité de formation et de recherche des sciences juridiques, politiques et administratives de l'université privée de Ouagadougou dont les conseils ont été d'un précieux apport dans la réalisation de ce document.

A tous nos camarades qui nous ont soutenu pendant notre formation.

A toutes les personnes qui nous ont guidé par leurs conseils techniques ainsi qu'à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre auront contribué à la réalisation de ce travail.

RESUME

Français

L'étude sur l'unité ou dualité entre la responsabilité civile et la responsabilité pénale s'est faite en deux chapitres. Le premier chapitre porte sur les fondements du principe de l'unité des fautes civiles et pénales.

Il aborde d'une part l'unité textuelle des fautes civiles et pénale qui se traduit par une unité des termes et de portée juridique mais également les critiques faites à cette comparaison et les atténuations de la jurisprudence à ce principe. D'autre part il aborde l'équivalence des deux fautes qui se traduit par une équivalence dépendant du lien de causalité de la faute et le dommage et par celle dépendant de la personne responsable.

Quant au second chapitre, il aborde les conséquences du principe de l'unité des fautes civiles et pénales. Ces conséquences se traduisent d'une part par l'autorité de la chose jugée au criminel sur le civil et d'autre part par l'exercice de l'action civile devant le juge répressif en cas de dualité des fautes.

Anglais

The study on the unity or duality between civil liability and criminal responsibility was done in two chapters. The first chapter deals with the foundations of the principle of the unity of civil and criminal offenses.

It deals on the one hand with the textual unity of the civil and penal faults which results in a unity of the terms and of legal scope but also the criticisms made with this comparison and the attenuations of the jurisprudence with this principle. On the other hand it addresses the equivalence of the two faults which results in an equivalence dependent on the causal link of the fault and the damage and by that dependent on the person responsible.

The second chapter deals with the consequences of the principle of the unity of civil and criminal offenses. These consequences are reflected on the one hand by the authority of the res judicata criminal on the civil and the on the other hand by the exercise of the civil action before the criminal judge.